

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 11 juillet 2022

CONVOCACTION

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Philippe, maire

05/07/2022

DATE D'AFFICHAGE :

02/09/2022

ETAIENT PRESENTS : Mme PHELIPEAU Béatrice, M. HULLIN Jérôme, Mme DAVID Géraldine, Mme BENOIST Mélanie, Mme COTTEREAU Karen, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme PREZELIN Magali, M. TIREAU Guillaume, M. DESNOES Guy, Mme COSNARD Katia, Mme BLONDEAU Cindy, M JARIES Christian, M FERRAND Joel.

ABSENTS : Mme HIVER Anne donne pouvoir à Mme PREZELIN Magali, M COLLIN Hubert, M MOREAU Sébastien, Mme BRETONNIERE Delphine

NOMBRE DE VOTANTS

Présents : 13

Absents : 4

Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme PREZELIN Magali

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 46	Proposition de vente d'un terrain à la commune	Examiné le 11/07/2022	REFUSÉE
Délibération n° 47	Participation aux frais de scolarité Classe Ulis	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 48	Participation aux frais de scolarité école Sacré-cœur La Flèche	Examiné le 11/07/2022	REFUSÉE
Délibération n° 49	Dénomination « les Til-leuls »	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 50	Dénomination « les Peupliers »	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 51	Délibération de relevé des concessions cimetièrè	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 52	Diminution temps de travail contrat titulaire	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 53	Adhésion à l'association « maison fissurée »	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 54	Augmentation temps de travail adjoint administratif	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 55	Augmentation temps de travail adjoint technique	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 56	Augmentation temps de travail adjoint technique	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE
Délibération n° 57	Tarifs exceptionnels location salle de la Clargerie	Examiné le 11/07/2022	ACCEPTÉE

DELIBERATION N°46/2022

Proposition de vente de terrain (LA MALRUE) M CELLER

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition financière transmise par M. CELLER par courrier en date du 13 juin 2022 concernant la proposition de vente d'un terrain situé 8 impasse de la Malrue référencé Z0023b.

Le prix demandé est de 110 000 €, pour une surface de 44 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, refuse cette proposition.

Ce refus sera notifié par courrier à Monsieur CELLER.

DELIBERATION N°47/2022

Participation frais de scolarité classe spéciale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la somme de 565.81 € est demandé par la Ville de Sablé sur Sarthe pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe ULIS à Sablé sur Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE de :

- PAYER la somme de 565.81 € à la Ville de Sablé sur Sarthe.

DELIBERATION N°48/2022

Participation frais de scolarité

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de l'école Sacré-cœur Saint-Jacques de la Flèche concernant la participation financière pour un enfant scolarisé dans leur établissement.

En vertu des articles spécifiés dans le courrier du 16 juin 2022, la commune n'entre pas dans le caractère obligatoire de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal REFUSE de participer financièrement.

Un courrier sera envoyé à l'école Sacré-cœur Saint-Jacques pour leur notifier la décision.

DELIBERATION N°49/2022

Monsieur le maire présente la dénomination actuelle des Tilleuls.

Pour plus de praticité, il est demandé un changement de dénomination pour les :

Logements numérotés de 2 à 19 = deviennent impasse des Tilleuls

Ainsi après en avoir délibéré, il est DECIDE de nommée la parcelle YB 422 Allée des Tilleuls en Impasse des Tilleuls

DELIBERATION N°50/2022

Monsieur le maire présente la dénomination actuelle « les peupliers ».

Pour plus de praticité, il est demandé un changement de dénomination pour les :

Logement 1 : 18 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 2 : 20 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 3 : 22 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 4 : 24 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 5 : 26 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 6 : 28 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 7 : 30 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Logement 8 : 32 Allée des Peupliers devient impasse des Peupliers

Ainsi après en avoir délibéré, il est DECIDE de nommée Allée des Peupliers en Impasse des Peupliers.

DELIBERATION N°51/2022

Fin de procédure de reprise des concessions cimetières

Il est présenté sur plan du cimetière les concessions concernées par la procédure de constatation de l'état d'abandon.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir entendu le compte rendu de la visite du constat d'abandon en date du 6 novembre 2021 :

- L'état d'abandon des concessions n° 133, 84, 279, 140, 151, 135, 139, 156, 170, 145, 143 en date du 6 novembre 2021 est affiché au cimetière.

DECIDE à l'unanimité la reprise par la commune des concessions abandonnées dont la liste lui est soumise et DELEGUE au maire pouvoir de faire le nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N°52/2022

Diminution du temps de travail sur un poste adjoint technique

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que Mme HOHMANN Sonia a demandé par écrit à supprimer à 50% son temps de travail hebdomadaire comme adjoint technique soit 3.50h (centième).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE la demande de MME HOHMANN Sonia.

Un avenant sera rédigé en ce sens.

DELIBERATION N°53/2022

Adhésion « maison fissurée »

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'importance d'adhérer A L'ASSOCIATION DES COMMUNES SARTHOISES « MAISONS FISSUREES ».

Cette association a pour but :

- Accompagner les Communes à faire leur demande de reconnaissance catastrophe naturelle retrait/gonflement des argiles auprès de la Préfecture ;
- Guider les Communes à informer leurs administrés, en cas de reconnaissance ou non reconnaissance catastrophe naturelle retrait/gonflement des argiles ;
- Accompagner les Communes à faire leur recours gracieux et/ou par devant le Tribunal Administratif et/ou au-delà si besoin ;
- Mobiliser des fonds pour l'éventuelle prise en charge des études de sols et/ou les honoraires d'avocat, si besoin ;
- Prendre rendez-vous avec les parlementaires et/ou des membres du Gouvernement (Ministres...) en vue d'obtenir l'aide nécessaire à la défense et des Communes et des Sinistrés ;
- Être proche des Maires pour communiquer toutes les informations qu'elle aura en sa possession ;
- Etudier la complexité de la reconnaissance de catastrophes naturelles et pour autant, de la non-prise en charge par les assurances ;
- Gérer, avec le groupe des Elus et l'ensemble des parlementaires le devenir des années 2018 et 2019 ;
- Etudier les dispositions prises par l'état qui sont complètement inadaptées aux particuliers victimes (9 fois sur 10) .
- Prendre la responsabilité avec l'ensemble des adhérents de toutes manifestations possibles dans le calme
- Également, transmettre divers courriers à divers destinataires (assurances, avocat...)

Les membres sont tenus d'acquiescer un droit d'entrée dans l'association dont le montant est fixé, pour chacune de ces deux catégories de membres par le Conseil d'Administration. Les présents statuts fixent, pour la première année, le montant du droit d'entrée et de la cotisation annuelle à 190 euros (pour un nombre d'habitants compris entre 1501 et 2500).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE l'adhésion A L'ASSOCIATION DES COMMUNES SARTHOISES « MAISONS FISSUREES ».

DELIBERATION N°54/2022

Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire adjoint administratif

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le temps hebdomadaire d'un agent classé adjoint administratif au vu de la charge de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de MME HOHMANN SONIA, adjoint administratif à 29h / semaine au 1^{er} septembre 2022
- AUTORISE le maire à reprendre les arrêtés nécessaires à l'augmentation horaire.

DELIBERATION N°55/2022

Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire adjoint technique

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le temps hebdomadaire d'un agent classé adjoint technique au vu d'une réorganisation de l'entretien des locaux de l'école de l'Argance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de MME ALLARD SOPHIE, adjoint technique à 32.26h / semaine au 1^{er} septembre 2022
- AUTORISE le maire à reprendre les arrêtés nécessaires à l'augmentation horaire.

DELIBERATION N°56/2022

Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire adjoint technique

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le temps hebdomadaire d'un agent classé adjoint technique au vu d'une réorganisation de l'entretien des locaux de l'école de l'Argance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter le temps de travail de MME CHARTIER Mélanie adjoint technique à 29.50h / semaine au 1^{er} septembre 2022
- AUTORISE le maire à reprendre les arrêtés nécessaires à l'augmentation horaire.

DELIBERATION N°57/2022

Tarifs exceptionnels location salle La Clargerie

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de l'amicale des pompiers de Bazouges afin d'occuper la salle de la Clargerie le week-end du 26 novembre 2022 à l'occasion de la Sainte-Barbe à tarif exceptionnel.

Ainsi après en avoir délibéré le conseil municipal FIXE à 200.00 € la location pour le week-end. Un titre sera émis par la commune et envoyé par le trésor public.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES DES BASES MÉNAGES

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'intervention en visio de Mme Alexia LEHAY (Ecofinance) concernant une CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE afin de remettre à jour les logements classés en catégories insalubres, logements sans confort (chauffage), piscines, logements vacants et les coefficients d'entretien.

1 – Objet de la mission :

La collectivité confie à Ecofinance une mission d'assistance technique opérationnelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.

Les objectifs poursuivis par la collectivité sont :

- ✓ L'amélioration de l'équité fiscale,
- ✓ L'optimisation des ressources fiscales.

2 – Méthodologie :

Les travaux porteront sur le parc susceptible de revalorisation (parc qualifié par Ecofinance), avec :

✓ La conduite des travaux techniques à la qualification des informations et l'identification des anomalies (si nécessaires avec les différents services concernés dont la Commission Communale des Impôts Directs, les services de l'Etat ... dans le cadre de l'article L. 135 B du Livre des Procédures Fiscales),

✓ Ecofinance réalisera les travaux suivants, sans déplacements sur la commune :

- Réalisation du catalogue photographique des logements insalubres réalisé via google streetview.
- Formation à distance de l'agent en charge de compléter le catalogue par des photos du terrain.
- Elaboration complète de la simulation d'intégration des éléments de confort dans le calcul des valeurs locatives.
- Préparation et publipostage des enquêtes épistolaires pour les locaux vacants.
- Traitement des retours d'enquêtes : analyse, tri et compilation des données.
- Identification et géolocalisation des piscines non déclarées et réalisation par traitement numérique des données cartographiques.
- Préparation de tous les courriers types pour transmission à l'administration fiscale.
- Réunion de bilan avant l'envoi aux services fiscaux.

Ces travaux seront organisés en fonction du calendrier fiscal.

Ils porteront sur une année, pouvant être reconduits en accord avec les deux parties.

Le conseil municipal souhaite prendre rendez-vous avec Mme LEHAY afin d'obtenir plus de renseignements.

COMPTE RENDU ECO-ENERGIE

Monsieur JARIES Christian présente le compte rendu éco-énergie réalisé par Monsieur YONCOURT.

Le bilan énergétique a été étudié sur les 4 dernières années. (Voir Pièce-jointe)

Le groupe de travail rencontre Monsieur YONCOURT le 20 juillet 2022 à 16h30 à la mairie.

POINT COMMERCE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux.

Le désamiantage est terminé, la couverture réalisée par l'entreprise LEBAILLY devrait être finalisée le mercredi 13 juillet 2022.

M MARTIN (look coiffure), Mme BRIANCEAU et Mme DE BRUEKER Vanessa souhaitent changer les plans de leurs futures constructions.

Ils souhaitent ne plus construire leurs bâtiments respectifs en quinconce.

Une réunion de chantier sur site est prévue le 12 juillet 2022 à 16h00.

POINT BUDGET COMMUNE – SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire présente le budget section d'investissement.

Côté recette, nous sommes en attente de plusieurs subventions. Les fonds leader « installation de la pompe à essence » et « réfection de l'éclairage public » sont prévu dans 2 à 3 ans.

Pour les dépenses :

Monsieur FERRAND a fait faire deux devis pour un achat de broyeur d'accotement.

Madame PREZELIN nous présente les devis des travaux du cimetière (mur) pour environ 14 167.00 €.

Le projet portant sur la rénovation des tableaux de l'église a obtenu une subvention de 9 430.90 € de la DRAC.

Des étagères (échelle) vont être achetées pour le restaurant scolaire pour optimiser le travail.

La réhabilitation des terrains de tennis s'achève avec un montant de travaux de 39 292.80 €, une subvention DETR 11 500 € a été accordée. Animation loisirs offre la porte.

Concernant les travaux de la mairie, la réunion commission travaux se tiendra le 12 juillet 2022 à la mairie.

Le parking Tribondeau est achevé, les devis ont été réévalué à la hausse pour faire suite aux augmentations des

matières premières.

L'extension de l'éclairage du lotissement Tribondeau a fait l'objet d'un devis de 3288.00 TTC, celui-ci a été validé. M TIREAU Guillaume présente les devis pour la pose d'une clôture et portillon autour du bassin de rétention d'eau allées des tilleuls. Il y a un devis en clôture panneau rigide de 4540.00 € HT et l'autre en simple grillage pour un tarif de 4260.00€ HT.

M TIREAU informe du montant de la facture des plantations réalisées à la salle Tribondeau pour un montant de 732.00 € HT.

Pour faire suite au projet du sentier pédestre des Richardières, plusieurs devis vont être réalisés.

COMPTE-RENDU DE L'ECOLE

Mme BENOIST présente en lecture le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 28 juin 2022.

Les effectifs de rentrée sont stables ainsi que l'équipe enseignante.

La mise en place de la sécurité des enfants à l'arrivée et au départ de l'école a été très appréciée.

Le manque d'ombre dans la cour est un problème à régler pour la rentrée, il est envisagé d'y installer des voiles d'ombrages et de planter des arbres.

Une liste d'achat est demandée : tables, vélos, casques, chaises, tableau, meubles....

RAPPORT VEOLIA

Monsieur le maire présente le rapport annuel VEOLIA 2021. Voir Pièce jointe

Il faut savoir que le contrat d'affermage se termine fin 2023, il faudra réfléchir entre un renouvellement de contrat d'affermage ou une prestation de service.

Il a été évoqué le fait d'agrandir la station pour les années à venir, il est demandé de prendre contact avec un bureau d'étude.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Madame LETHEULE fait part d'un souci d'ouverture de la mairie le samedi. En effet Madame MARTIN, agent d'accueil est désormais à mi-temps thérapeutique jusqu'au 4 septembre 2022 ce qui implique que la mairie doit être fermée régulièrement le samedi ou que Madame LETHEULE ou Madame HOHMANN travaillent un samedi sur deux, ce qui n'est pas envisageable.

Afin de ne pas engendrer de fermeture inopinée, Madame LETHEULE et Madame HOHMANN proposent d'instaurer un roulement de fermeture régulière (exemple : le dernier samedi de chaque mois) pour que les Chapellois ne soient pas dépourvus d'informations liées à la fermeture.

Après débat, plusieurs solutions ont été remontées :

- Demander à Mme MARTIN de travailler un samedi sur trois.
- Demander à Madame LETHEULE et Madame HOHMANN de travailler un samedi sur deux.

Aucunes réponses définitives n'ont été abordées.

Questions diverses :

Info Sarthe Habitat : Madame Saget nous informe par mail de la pose du piézomètre pour le relevé de la hauteur de nappe et des essais de perméabilité sur site effectué le 5 juillet 2022.

Dans le cadre de la concession, le contrat de MOE a été signé avec l'équipe composée de :

Paysage CONCEPT Mandataire/SODEREF/ AVENIR 24 Architecte et IAO SENN BET environnemental pour un montant HT de 59 674,98 € HT et une note de 100

L'équipe ZEPPELIN/RO.ME ARCHITECTE/PIERRES ET EAU n'a pas été retenue avec un montant de 87 379,00 € HT et une note de 71,40.

Le géomètre Air et GEO a été missionné pour un relevé topo avec intervention le 22 juillet.

Le BE GINGER a été missionné pour les études de sols et teste d'infiltrométrie. Je suis en attente de sa date d'intervention.

Dès le retour du plan topo et du rapport d'étude de sols, la MOE pourra travailler sur la phase conception du lotissement.

Pour information Mme Martin Marie-Chantal a été renouvelée en mi-temps thérapeutique jusqu'au 4 septembre 2022.

City-park : des voisins se plaignent du bruit. Il est proposé de prendre un arrêté pour interdire la musique dans l'enceinte du parc.

Journée communale : 17 septembre 2022, un programme reste à établir, il faut penser à mettre en place la communication aux Chapellois.

Boulangerie éphémère : elle se tiendra du 21 août au 11 septembre. L'inscription des bénévoles a lieu à la mairie.

Cyclo-cross : 23 octobre 2022

Monsieur le maire, informe de la lettre de remerciement émise par les membres du bureau de l'APE pour l'attribution de la subvention 2021-2022.

Il a été convenu d'établir une note de service aux personnels stipulant que les heures complémentaires réalisées sans accord hiérarchique ou obligation justifiée ne seront pas rémunérées.

Procès-verbal validé lors du conseil municipal du 2 septembre 2022.